



UN TÉMOIN PASSE EN JUGEMENT

20 juillet 2009

Par Charles Jackson, stagiaire juridique avec le Centre de Documentation du Cambodge et candidat au Master en Droit (2011), Northwestern University School of Law

La capacité des CETC de contribuer à l'éducation et à la réconciliation devint évidente aujourd'hui alors que des centaines d'étudiants et d'adultes furent accueillis en tant d'invités de la cour. Avant que les procédures commencent, des représentants des CETC ont également pris le temps d'expliquer à la foule le fonctionnement de base de la cour, afin qu'ils puissent mieux comprendre ce qu'ils étaient sur le point de témoigner.

Le procès continua avec davantage de témoignage de Him Huy, un ancien gardien de prison au S-21 qui avait été sous la commande de l'accusé, Kaing Guek Eav (alias Duch), au cours de la période du Khmer Rouge. Avant qu'aucunes questions n'aient été posées, le témoin fut rappelé par le tribunal, après une demande par l'accusation, qu'il avait le droit de refuser de répondre à toutes questions qui soient compromettantes.

La journée débuta avec des questions de l'accusation à propos sur les opérations quotidiennes au S-21. Alors qu'il travaillait à la prison, Him Huy avait comme responsabilité clé d'aider avec l'accueil et le traitement des nouveaux prisonniers. Quand on lui demanda d'où provenaient ses instructions, le témoin déclara qu'il prenait des ordres directement de son supérieur, Frère Hor, mais que Duch décidait qui devait être arrêté, interrogé et exécuté. Le témoin a également donné un témoignage qui semble indiquer que Duch aurait contribué à l'élaboration de la propagande visant à susciter du soutien pour le régime des Khmers rouges. En ce qui concerne le traitement des prisonniers vietnamiens, Him Huy a témoigné qu'il avait vu un grand nombre de ces prisonniers forcés de s'habiller en uniformes de soldat et photographiés dans les rues, et que leurs aveux avaient été transmis publiquement sur la radio. Une grande partie de ce témoignage s'est avéré bénéfique pour l'accusation, qui a cherché à présenter Duch comme étant un instigateur actif de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sous le régime des Khmers rouges.

Le co-procureur adjoint, William Smith, a également posé une série de questions liées à la relation entre Duch et le personnel du S-21. Him Huy décrit le style de gestion de Duch comme étant «rigoureux et ferme», disant que Duch prenait toutes les décisions et tout le personnel lui obéissait rigoureusement. Le témoin expliqua que le personnel de S-21 se sentait menacé par Duch et lui obéissait du mieux qu'ils pouvaient, de peur pour leur vie. Le témoin ajouta qu'il avait tellement peur qu'il pensait même qu'il ne serait pas prudent de se marier, car cela augmenterait la probabilité de mourir. Il dit que lorsqu'une personne était accusée d'être un ennemi, lui et toute sa

famille étaient généralement tués, donc il pensait qu'il serait plus sûr d'être seul. Il termina en disant que, même aujourd'hui au tribunal, la présence de Duch lui fait peur.

Après que les co-procureurs aient conclu, ce fut le tour de la partie civile de poser des questions au témoin. Alain Werner du Groupe 1 de la partie civile commença avec une série de questions examinant davantage la participation de Duch dans les prises de décision discrétionnaires au S-21. Cependant, l'attention se détourna rapidement de Duch et se concentra la culpabilité criminelle du témoin quand Silke Studzinsky, du Groupe 2, commença à lui demander au sujet de sa propre participation dans les tortures et les exécutions. Essayant de mettre l'accent sur l'élément humain du témoignage, Studzinsky commença par rappeler au témoin que les victimes étaient dans la cour et lui demanda de ne pas oublier sa responsabilité de contribuer à la réconciliation.

Les avocats des Groupes 2 et 3 ont sollicité de nouvelles descriptions du traitement des détenus par le témoin, qui affirma que les prisonniers étaient logés et torturés dans leurs sous-vêtements et les enfants étaient tués avec leurs parents. Hong Kim Suon du Groupe 4 conclut le temps accordé à la partie civile en présentant le témoin comme un subordonné docile de Duch exécutant ses ordres. Lorsqu'on lui demanda comment il recevait ses instructions pour les détenus, Huy répondit qu'il recevait une liste de noms créée par Duch. Lorsqu'on lui demanda pourquoi il exécutait les ordres aveuglément, Him Huy réitéra la crainte que Duch engendrait au S-21, en disant qu'une seule erreur lui aurait coûté sa vie.

Avant que la défense commence leur interrogatoire, Duch fit une déclaration concernant sa réponse au témoignage du témoin. Bien que ambiguë, Duch déclara que le témoignage de Him Huy était « fondamentalement vrai ... quoiqu'il y ait quelques petites omissions ... mais elles sont sans importance ». Plus important encore, Duch accepta la responsabilité en disant que tous les crimes commis par Him Huy résultaient d'avoir suivi les ordres de Duch.

Malgré le geste de Duch d'assumer la responsabilité en tant que supérieur, la défense passa leur temps avec le témoin à essayer de formuler une analogie entre le témoin et l'accusé. En réponse aux questions de l'avocat de la défense, François Roux, le témoin témoigna avoir été responsable de 11 à 12 personnes et que, dans son rôle en tant que supérieur hiérarchique au sein de ce groupe, il avait mis en œuvre des ordres de transport des détenus de S-21 à Choeung Ek pour leur exécution. Roux termina en demandant au témoin s'il était d'avis que le mouvement des Khmers rouges avait été un tel succès parce que tout le monde exécutait aveuglément les ordres du Comité central. Him Huy acquiesça. Bien que Roux ne l'ait pas dit, son interrogatoire a probablement laissé le tribunal à réfléchir aux circonstances à la fois du témoin (Him Huy) et du défendeur (Duch). En montrant qu'ils avaient tous les deux agi régulièrement à titre d'intermédiaires, en prenant des ordres de leurs supérieurs et les exécutant par l'intermédiaire de leurs subordonnés, Roux nous amène à nous demander pourquoi les deux avaient des rôles si différents aux yeux de la cour et du public.